Organisations paysannes

Leur contribution au renforcement des capacités rurales et à la réduction de la pauvreté

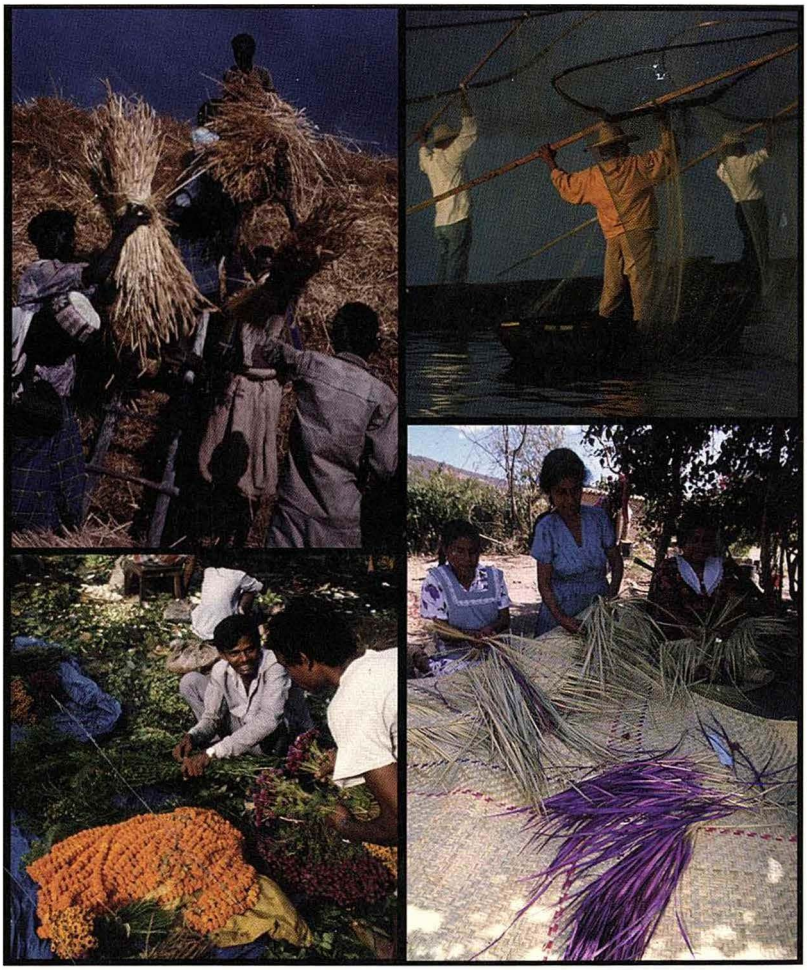

Institutions collaboratives

Agriterra
CECI
CIRAD
Club du Sahel
INERA
Inter-Réseaux

Rédacteurs
Pierre Rondot
Marie-Hélène Collion

Coorganisé par la
Fédération internationale des producteurs agricoles
et la
Banque Mondiale

et financé par la
France et les Pays-Bays

Partenariat organisations de producteurs, recherche, vulgarisation

Jean Zoundi, Marie-Hélène Collion, et Henri Hocde

Depuis les années 80, nombreux sont les pays qui ont pris conscience de la nécessité d'une implication effective des bénéficiaires que sont les producteurs dans le processus de génération et de diffusion de technologies. Les institutions de recherche et de vulgarisation ont introduit des réformes au niveau de leurs approches et des mécanismes de liaisons, les institutions elles-mêmes ont évolué sous la poussée des producteurs de mieux en mieux organisés. Ceux-ci se sont d'ailleurs organisés dans certains cas pour combler le vide laissé par des institutions de recherche et de vulgarisation défaillantes. Les modes de financement ont eux aussi évolué, sous l'influence des parties prenantes : principalement, les donateurs, mais aussi les gouvernements et les producteurs organisés. Dans ce qui suit, nous ferons le point de ces évolutions à travers quelques exemples. Nous examinerons ensuite dans quelles conditions ces changements sont possibles et dans quelle mesure des partenariats effectifs peuvent se mettre en place grâce à ces évolutions.

Les évolutions initiée par les institutions de recherche et de vulgarisation

Un grand nombre de systèmes nationaux de recherche et de vulgarisation ont introduit des mécanismes institutionnels et des méthodes d'intervention pour mieux impliquer les producteurs. Ainsi, en Afrique au sud du Sahara, parmi les actions visant à promouvoir la participation des principaux bénéficiaires, on peut noter à titre d'exemple :

(a) Le changement des modes d'intervention pour une plus grande participation des producteurs, notamment à travers: (i) les programmes de recherche-développement ou de recherche sur les systèmes de production ; (ii) l'adoption des méthodes de diagnostic participatif en vulgarisation dans le but de permettre l'émergence des besoins effectifs d'appui- conseil ;

(b) Des actions visant à permettre aux bénéficiaires d'être régulièrement consultés et de contribuer à l'orientation des programmes de recherche et de vulgarisation. Cette volonté est illustrée à travers notamment : (i) les mesures en faveur de la décentralisation de la recherche pour mieux la rapprocher des

utilisateurs, (ii) la mise en place de cadres de concertation périodique entre chercheurs, vulgarisateurs et producteurs (Comités Techniques Régionaux, Comités Régionaux d'Orientation, Research & Extension Liaison commitee, Commissions des utilisateurs, selon les pays).

(c) Des mesures incitatives pour amener les chercheurs à se mettre à l'écoute des producteurs et de leurs organisations et répondre promptement à leurs demandes. Il s'agit notamment de l'introduction de critères d'évaluation et de promotion pour l'évaluation des chercheurs qui tiennent compte des exigences d'une recherche au service du développement.

En Amérique Centrale et du Sud, la même préoccupation existe depuis une vingtaine d'années avec des réponses méthodologiques similaires pour impliquer les producteurs à travers l'approche système. En 1974, à l'ICTA (Instituto de Ciencia y tecnologia agricola) au Guatemala, spécialisé dans la recherche en milieu paysan, 80 % des chercheurs travaillaient avec des agriculteurs selon l'approche système. La renommée de l'Institut, assise sur une solide compétence, avait atteint toute la région. ICTA avait monté sa propre école de formation CAPA, pour former ses chercheurs à l'approche système. Le Honduras l'avait suivi dans cette voie pendant quelques années, ainsi que le Costa Rica. Le Costa-Rica sut maintenir une certaine continuité dans ses efforts pour améliorer les rapports institutionnels entre la recherche et la vulgarisation. De nombreux projets ou programmes ont concrétisé la démarche : PIPA (projet d'accroissement de la productivité agricole), Programme INVEX (recherche- vulgarisation), Programmes MAG-FAO (bassin versant et vulgarisation) ou MAG-Priag (renforcement de la recherche agronomique). Le CATIE (Centro de agronomia tropical para la investigación y la enseñanza) connut ses heures de gloire en tant que porte-parole de l'approche système de production. Le CIMMYT (Centro Internacional de Mejoramiento para el Maís y Trigo) fut un promoteur clé de cette démarche. Il a formé grand nombre de chercheurs, vulgarisateurs, économistes et formateurs de la région sur ce thème. Quelques universités (trop peu) ont inscrit cette démarche dans leur cursus.

Les réorganisations institutionnelles pour rendre les institutions comptables de résultats envers les producteurs

Parallèlement à cette évolution dans les approches, engagée au sein des structures de recherche et de vulgarisation, une dynamique s'est également amorcée au sein des nouveaux dépositaires d'enjeux que sont les organisations de producteurs (OP). Cette évolution est en relation avec le nouveau contexte marqué de désengagement de l'Etat et de responsabilisation des OP pour la prise en charge de certaines fonctions. Cela a abouti à l'émergence dans bon nombre de pays d'organisations de producteurs à différents niveaux d'échelle. Une fois organisés, les producteurs **peuvent devenir des** interlocuteurs incontournables des services de recherche et de vulgarisation, de part l'expression d'une demande organisée et, du fait qu'il sont organisés, de leur poids financier et social sur les institutions.

Sous l'impulsion des producteurs organisés et dans un contexte de désengagement de l'Etat, les réorganisations institutionnelles ou nouveaux mécanismes de financement sont mis en place. Ils visent à impliquer les producteurs dans la gestion des institutions et la détermination de l'agenda de recherche et de vulgarisation et à rendre les institutions de recherche et de vulgarisation comptables de résultats envers les utilisateurs. Il s'agit en particulier de : (i) l'évolution des statuts des institutions, d'un statut d'établissement public vers celui

d'établissement public/privé ; (ii) la mise en place de fonds de recherche séparant le financement de la recherche de son exécution ; (iii) la mise en place de financement directement au niveau des OP.

Evolution des statuts des institutions vers un statut de type public/privé

En Afrique au sud du Sahara, le statut des institutions de recherche ou de vulgarisation évolue dans certains contextes, vers des statuts de type sociétés d'économie mixte avec une participation majoritaire ou minoritaire de l'Etat dans le capital social, leur permettant de faire entrer des utilisateurs dans le Conseil d'Administration. Il s'agit par exemple, pour la vulgarisation, de l'Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural au Sénégal avec 49% de participation des privés (y compris les OP) et des collectivités locales, de l'Agence nationale de Développement Rural (ANADER) en Côte d'Ivoire (65% des parts détenues par les producteurs). Pour la recherche, on peut citer le Centre National de la Recherche Agronomique (CNRA) en Côte d'Ivoire avec une participation de 60% des producteurs au capital social, et de l'Institut de Recherche Agronomique du Togo (ITRA ; 40% des parts aux producteurs).

Les institutions ont évolué aussi en Amérique Latine, où l'exemple le plus remarquable est celui de l'Institut National de Recherche Agronomique (INIA, Uruguay).. En 1990, l'institut, jusque là une institution de type public, est devenue une institution semi-privée, où les producteurs détiennent 50% du capital et financent 50% des coûts de fonctionnement de l'Institut à partir de taxes fiscales et parafiscales, l'Etat finançant l'autre partie à partir de son budget.

Il faut noter que ces évolutions sont possibles lorsque des mécanismes de financement de la recherche à partir des taxes fiscales et parafiscales peuvent être mis en place comme c'est le cas en Côte d'Ivoire, au Togo ou en Uruguay. Pour le Sénégal, ces mécanismes sont encore à mettre en place. Dans des contextes où les productions agricoles ne permettent pas de tels prélèvements, ces changements institutionnels ne sont probablement pas possibles.

Le fait que les utilisateurs directs des résultats de recherche président et soient majoritaires dans les conseils d'administration leur permet de s'assurer que les programmes de recherche et de vulgarisation répondent aux besoins des utilisateurs à travers les budgets-programmes que le conseil d'administration vote. Dans la mesure où ces institutions ne sont plus des institutions publiques, des modes de gestion du personnel qui visent à promouvoir une culture de résultats et de service aux clients, et à récompenser les meilleures performances peuvent être plus facilement introduits. L'évolution des comportements des chercheurs de l'INIA de l'Uruguay est à ce titre tout à fait spectaculaire. Jusqu'en 1990, les modes de gestion étaient ceux du service public, et les chercheurs n'avaient pas de compte à rendre aux producteurs. Depuis 1990, les chercheurs ont développé une attitude d'écoute et de réponse à la demande des producteurs : les producteurs votent un budget programme pour des activités spécifiques et les chercheurs leur rendent compte lors de la réunion suivante du conseil d'administration.

La mise en place de fonds de recherche, dissociant le financement de la recherche de son exécution

Les fonds ou fondations de recherche, avec des caractéristiques diverses, se sont surtout développés en Amérique Latine et dans une moindre mesure en Asie. Ils tendent maintenant à se développer également en Afrique au sud du Sahara. Le principe de ces

fonds est de séparer le financement des activités de recherche de leur exécution. Les objectifs visés à travers leur mise en place sont divers. Il s'agit avant tout de mieux cibler les financements par rapport à des objectifs précis, ce qui n'est le cas lorsque le financement est mis directement à la disposition des institutions de recherche. Il s'agit aussi de promouvoir les collaborations entre toutes les entités nationales menant des activités de recherche et par la même d'exploiter aux mieux les ressources, humaines et physiques dont le pays dispose. Enfin les fonds permettent d'améliorer la qualité de la recherche en introduisant des processus de sélection des activités de plus rigoureux.

Par rapport à l'objectif d'une meilleure adéquation entre offre et demande, ces fonds obligent les chercheurs à répondre à une demande. De manière schématique, le mécanisme est le suivant : des appels d'offres pour un certain nombre de thèmes de recherche sont lancés. Les équipes de recherche répondent aux appels d'offres en présentant des propositions de recherche qui sont généralement sélectionnées par une commission scientifique sur la base de la qualité scientifique de la proposition. Les propositions peuvent être ensuite définitivement approuvées par un comité de gestion comprenant les utilisateurs, sur la base de la présélection de la commission scientifique. Ces fonds peuvent donc faire intervenir les utilisateurs soit en amont, dans la définition des thèmes de recherche sujets à compétition soit en aval dans la sélection finale des propositions de recherche soumises au financement.

Les exemples de ces fonds ou fondations pour la recherche sont nombreux : citons en particulier pour l'Amérique Latine, la FIA (Fondation pour la recherche agricole, Chili) ; le PRODETAB (Programme d'appui au développement de technologies agricoles pour le Brésil) ; FPTA (Fonds de promotion de technologie agricole/Uruguay) ; Fonds compétitif (Equateur). Pour l'Afrique, le Fonds de recherche agricole (Kenya). Pour l'Asie, le Fonds compétitif (Indonésie).

La recherche ou la vulgarisation contractée par les OP soit à partir de leurs propres fonds soit à partir de financements externes

Deux mécanismes existent : soit à partir de fonds de recherche ou de vulgarisation pour les utilisateurs ; soit à partir de financements dont disposent les OP.

Les fonds de recherche pour utilisateurs. La mise en place de ces fonds, de recherche ou de vulgarisation, est souvent le fait des donateurs qui s'assurent ainsi que la recherche répond à la demande. Ces fonds permettent aux organisations de producteurs d'avoir accès à des financements pour faire faire de la recherche sur des thèmes qu'ils ont eux-mêmes identifiés. La différence avec les fonds précédents est que le mécanisme de déclenchement du financement revient aux utilisateurs. C'est le cas par exemple du Mali avec le Fonds de recherche des utilisateurs, géré par le Comité National de la Recherche Agronomique. Au Venezuela, il existe aussi un fonds auquel les utilisateurs peuvent avoir accès pour recruter les services de techniciens agricoles vulgarisateurs. Les utilisateurs sont soit des OP formellement reconnues, soit des groupes d'intérêt producteurs/communes rurales.

Le PRONATTA (Programme national de transfert de technologie agricole, Colombie) orienté vers la recherche-développement et le transfert de technologies, est sans doute le fonds qui permet de répondre au mieux à la demande des utilisateurs. En effet, le financement peut être déclenché soit par des chercheurs qui présentent une proposition de recherche ; soit surtout, par des utilisateurs qui préparent une requête technique et

financière pour un appui de service (formation, vulgarisation, recherche) pour lequel le Fonds fait ensuite un appel d'offres. Les utilisateurs peuvent être soit des OP, des communes rurales, des ONG ou des privés. Au niveau de chaque région, des équipes de consultants engagés par le secrétariat exécutif du Fonds procèdent à une pré sélection. La liste de projets pré-sélectionnés est ensuite proposée à l'approbation finale d'un comité de sélection au niveau national. Des forum de concertation (*nodos,* en espagnol) au niveau de la région permettent de réunir tous les acteurs du développement et les parties prenantes pour les informer. Le système permet la séparation entre la préparation des projets (réalisée par l'utilisateur), leur sélection (système PRONATTA) et l'exécution, réalisée par un fournisseur de services ou sous contrat tripartite.

Des financements gérés directement par les OP. C'est le cas où les producteurs contractent des activités de recherche ou de vulgarisation directement à partir soit de leur propre financement, soit à partir de financements mis à leur disposition par les donateurs. Le premier cas est celui d'organisations de producteurs disposant de suffisamment de revenus pour financer eux-mêmes des activités de recherche (Fédération des planteurs de café de Colombie, ou de thé du Kenya, Coopérative des producteurs d'agrumes du Maroc, etc…).

Mais de plus en plus, nombre de bailleurs de fonds mettent des fonds directement au niveau des OP pour leur permettre de faire exécuter des activités de recherche dans les domaines qui les intéressent. Citons à titre d'exemple pour l'Afrique, la Fédération des Paysans du Fouta-Djalon (Guinée) qui reçoit des financements de l'Agence Française de Développement qu'elle utilise en partie pour de la recherche. En Amérique Latine, El Ceibo (Fédération des coopératives de producteurs de cacao) a reçu d'importants financements de bailleurs de fonds, en particulier la Coopération Suisse pour le développement de technologies et a même établi sa propre unité de recherche et d'appui-conseil, Coopeagro.

Ce mécanisme ressemble au précédent, avec la différence que dans le second cas, c'est l'OP qui gère le financement alors que dans le premier cas, le fond est géré par une agence indépendante (cas du Mali, où le fonds est géré par le Comité National de la Recherche Agronomique).

Un autre cas de figure est celui où la collaboration entre l'OP et la recherche n'est pas financée directement par l'OP, mais par une ONG ou un projet qui intervient également en appui à l'OP. C'est le cas par exemple de la collaboration entre l'Institut de Recherche Agronomique de Guinée et la Fédération des Planteurs de Café qui est financé par un projet de l'Agence française de développement (Voir annexe) ou celui de la Fédération des Unions des Groupements NAAM du Burkina Faso dont la collaboration avec l'Institut de l'Environnement et de Recherches Agricoles est financé en partie par des ONG, en partie par la Fédération elle-même.

Les initiatives des OP en marge d'institutions de recherche et de vulgarisation défaillantes

Dans certains contextes, en particulier en Amérique Centrale, les institutions de recherche et de vulgarisation ne sont plus en mesure de répondre aux demandes des producteurs. Les petits agriculteurs qui au niveau local et dans un contexte de crise, s'orientent vers une utilisation maximale de leurs ressources propres en développant des systèmes à faible niveau d'intrants externes et à forte connaissance technique ne trouvent pas de répondant au niveau de la recherche

pour plusieurs raisons. D'une part, les instituts de recherche ont accumulé une expérience principalement autour des systèmes à fort niveau d'intrants. D'autre part, la structure des institutions de recherche, leur mode d'organisation, la formation de leurs chercheurs peu habitués à saisir et comprendre la complexité des relations avec les utilisateurs, constituent de sérieuses entraves à l'établissement d'un réel partenariat. Enfin, la pénurie actuelle de financement et l'hémorragie des chercheurs qui s'en suit font que les institutions ne disposent pas assez d'éléments pour ré-orienter leurs recherches et répondre à la demande des producteurs, quelque soit le point d'entrée technique (lutte intégrée des ravageurs et maladies, conservation des sols, fertilité, diversification).

En réaction à l'absence de réponse de la part des institutions de recherche, ont émergé des groupes d'agriculteurs-expérimentateurs. Les paysans font ainsi la preuve que même en conditions difficiles (zones de montagne ou marginales) existent des débuts de solutions adaptées à la variabilité de leurs situations, de leurs cultures, de leur gestion technique.. Ils conduisent des expérimentations très variées, produisant directement des résultats applicables chez eux. Beaucoup concernent la gestion des ressources naturelles mais aussi la gestion de la fertilité, l'introduction de variétés nouvelles, la diversification, la lutte intégrée contre ravageurs et maladies. La diversité des résultats qu'ils produisent, finement adaptés à la diversité de leurs situations, contraste avec les réponses standard que les chercheurs ont tendance à produire. Ils accumulent de l'expérience, se professionnalisent.

Au-delà de la mise en place d'une dynamique, d'un mouvement, ils font la démonstration qu'il est possible de faire de la recherche autrement et que les paysans ne sont pas que des consommateurs d'information mais aussi des producteurs de connaissance et des diffuseurs efficaces. Les échanges structurés entre agriculteurs-expérimentateurs des différents pays ou entre différentes régions d'un même pays prennent de plus en plus d'importance en Amérique centrale. Répondant à des stratégies bien définies, insérés dans des plans d'action, visant des objectifs précis, ils démontrent leur efficacité. Ces groupes d'agriculteurs-expérimentateurs pourraient constituer dans certains cas des partenaires privilégiés des organisations paysannes vis à vis des services de recherche.

Les enseignements

- *Quels sont les contextes favorables qui permettent l'émergence de ces changements ?*
- *Dans quelle mesure ces changements vont permettre d'établir des partenariats effectifs entre organisations de producteurs, recherche et vulgarisation ?*

Le contexte institutionnel (Etat, services publics)

Le désengagement de l'état est certainement un élément nécessaire pour les réorganisations institutionnelles, et l'implication des privés et de la société civile dans l'élaboration de politiques de développement agricole. Egalement, la volonté des Etats de créer un cadre législatif favorable à l'émergence et au développement des OP est primordial. Dans certains pays l'Etat a joué un rôle actif en créant le cadre législatif et juridique pour favoriser l'émergence d'OP fortes, mais a parallèlement contribué à la création d'OP peut crédibles ou souffrant d'un manque de légitimité du fait qu'elles restaient des organisations induites. Dans d'autres cas, il a travaillé à étouffer la dynamique de création des OP, ou a travaillé à leur récupération, pour des mobiles purement politiques. Dans

d'autres cas également et à la faveur des politiques de désengagement, l'Etat n'a pas assumé sa responsabilité en ce qui concerne le renforcement de la capacité de ces nouveaux acteurs, créant ainsi une situation que certaines OP qualifient de «démission». Cet ensemble de facteurs qui n'offre pas un cadre propice à l'établissement de relations de partenariat entre les OP et les autres acteurs (recherche et vulgarisation notamment) demeure la réalité dans bon nombre de pays.

Du côté des institutions, une réelle volonté de décentralisation des structures est essentielle pour permettre leur rapprochement avec les utilisateurs. Egalement la politique d'orientation de la recherche doit privilégier le service au développement ce qui doit se traduire par des mesures incitatives au niveau des systèmes d'évaluation et de promotion des chercheurs, des mécanismes de concertation qui favorisent le dialogue avec les OP et l'adoption de méthodologies de développement participatif de technologies.

Cependant, il convient d'être réaliste. Tant que les institutions de recherche et de vulgarisation demeurent des services étatiques, la mise en œuvre de mécanismes visant à rendre la recherche comptable de résultats vis-à-vis des utilisateurs est très difficile. Par exemple, il est très difficile d'introduire des procédures de gestion du personnel qui tiennent compte des résultats atteints et du service offert aux clients dans le cadre de la fonction publique. Enfin, l'instabilité chronique des institutions de recherche sur le plan financier constitue un facteur peu propice à l'établissement de liens avec les OP, comme le cas de l'Amérique Centrale le démontre amplement.

Les organisations de producteurs

Le facteur clé pour que ces changements institutionnels permettent d'établir des partenariats effectifs est l'existence d'organisations paysannes bien structurées, responsabilisées et porteuses d'avenir pour leurs membres, aptes à négocier avec les autres partenaires. Dans bien des cas, les organisations faîtières manquent de légitimité et ne sont pas toujours représentatives des OP à la base. Leur crédibilité vis à vis des institutions de recherche et de vulgarisation est donc loin d'être assurée. Ces organisations doivent également être capables de réaliser un diagnostic de leur contraintes. Puis, à partir de leur vision de leur avenir, être capable de définir leurs objectifs et leurs priorités et être en mesure de *négocier* avec les institutions de recherche et de vulgarisation pour obtenir les services correspondants. Cette capacité organisationnelle et technique des OP est fondamentale pour l'établissement des partenariats. Elle également fondamentale pour que les OP soient membres effectifs des conseils d'administration, ou pour que des mécanismes de financement de type « fonds pour les utilisateurs » du Mali, ou PRONATTA en Colombie fonctionnent, ou pour que les donateurs puissent mettre des fonds directement au niveau des OP. En effet, ces fonds ne peuvent être fonctionnels que si les OP sont capables d'exprimer une demande.

L'existence d'OP fortes est certainement liée à celle de responsables paysans, dotés de qualité de « leadership » et porteurs d'un « projet » pour les membres de leur organisation. Elle est liée aussi à l'existence d'un environnement favorable créé par l'Etat, qui doit accompagner son désengagement d'actions concrètes pour accompagner les acteurs de la société civile dans leur nouveau rôle. Enfin, les autres acteurs (ONG et projets) doivent jouer un rôle de facilitation et d'appui.

Il faut être conscient du fait que les OP fortes n'existent pas ex nihilo. La formation sous tous ces aspects est nécessaire pour l'émergence d'OP fortes, et par conséquent elle constitue un facteur primordial pour la réussite de partenariat avec la recherche ou la vulgarisation.

Les fonds comme mécanismes de promotion de services à la demande

Dans quelle mesure le financement de la recherche à travers un fonds incite les chercheurs à mieux répondre aux demandes des producteurs est largement dépendant de : (i) la façon dont sont déterminés les thèmes de recherche qui vont faire l'objet d'appel d'offres ; (ii) l'autonomie des organes de gouvernance par rapport aux institutions de recherche ; (iii) la participation effective des utilisateurs dans les organes de gouvernance et l'indépendance des organes de gouvernance par rapport aux institutions de recherche : cette dernière est fondamentale pour s'assurer que ce sont les demandes des utilisateurs qui prévalent. En effet certains de ces fonds se contentent de traduire en thèmes de recherche, sujets à compétition ou sélection, les plans stratégiques de recherche agricole (c'est le cas du fonds de recherche en Indonésie) ; d'autres restent très orientés par les chercheurs dans la mesure où ils restent gérés par les institutions de recherche. C'est le cas du Fonds de recherche du Kenya, géré par l'Institut de Recherche Agronomique du Kenya (KARI) ou celui de PRODETAB, géré par EMBRAPA (Brésil).

De la même façon, la composition des organes de gouvernance du fonds joue un rôle prépondérant. S'il s'agit uniquement d'une commission scientifique qui décide, sur la base de critères scientifiques, sans un comité de gestion faisant intervenir les utilisateurs, les propositions financées peuvent être loin de correspondre à une demande d'utilisateurs. Ou bien, il peut s'agir d'un comité de gestion dans lequel les utilisateurs sont sous représentés ou mal représentés. La composition des organes de gouvernance, leur mode de fonctionnement et les procédures d'identification des thèmes sujets à appel d'offres font donc dans une large mesure déterminer si le fonds est véritablement un instrument qui permet aux utilisateurs d'orienter les allocations de ressources sur des thèmes qui leur sont prioritaires. Comme décrit ci-dessus, le PRONATTA de Colombie constitue un des meilleurs exemples de fonds faisant intervenir largement les utilisateurs dans l'identification des thèmes de recherche et la sélection des propositions.

Les questions pendantes

Au vu de cette analyse, plusieurs questions méritent d'être posées:

- *L'existence d'OP ayant de réelle capacité pour établir des relations de partenariat avec la recherche et la vulgarisation.* On ne peut parler de partenariat que lorsqu'on a en face des OP ayant une capacité effective de dialogue avec les autres partenaires. Il demeure indéniable que l'expression de la demande, la conduite de la négociation, de même que la mobilisation des ressources nécessaires à l'établissement du partenariat dépendent étroitement du renforcement de la capacité des OP. Quelle est la place de la formation? Et quels seraient le rôle et les responsabilités de l'Etat et des autres partenaires ?
- *Les réorganisations institutionnelles nécessaires pour permettre la prise en compte et le traitement de la demande des OP par la recherche et la vulgarisation.* Comment s'assurer que les chercheurs et les vulgarisateurs soient comptables de résultats envers les producteurs ? La solution est-elle de faire évoluer les institutions vers des structures de type public/privé telle que celle de la Côte d'Ivoire ou de l'Uruguay ? Mais que faire dans le cas de figure où il n'y a pas de possibilité de financement de la recherche par les producteurs à partir des taxes fiscales et parafiscales ou que les taxes fiscales et parafiscales ne couvrent

qu'une partie des spéculations d'un pays?

- *Les fonds de recherche type PRONATTA (Colombie) ou Fonds de recherche pour les utilisateurs (Mali) peuvent-il être des alternatives à l'appropriation des institutions de recherche par les OP* dans la mesure où ils permettent aux OP de contractualiser la recherche et la vulgarisation en fonction de leurs demandes spécifiques? Dans ce cas, quelles sont les recommandations en matière d'implantation institutionnelle de ces fonds ? de composition des organes de gouvernance? de critères et de procédures de sélection ? de formation des OP ?
- *Dans le cas de mutisme de la recherche vis-à-vis de la demande des organisations paysannes et l'émergence d'agriculteurs-expérimentateurs,* doit-on aider les organisations de producteurs à renforcer leur capacité de recherche propre et diffuser leurs résultats? Quelle est la fiabilité des résultats ainsi obtenus? leur réplicabilité, l'efficience de cette recherche ? Lorsque les producteurs ont atteint leurs limites, comment les aider à se tourner vers les services de recherche les plus efficaces, là où ils se trouvent ? Pourraient-ils utiliser au mieux la mondialisation de la recherche, pour mettre ainsi en place des partenariats qui aillent au- delà des sphères strictement nationales ?

Les études de cas

La *première étude* de cas concerne le partenariat entre la Fédération des Paysans du Fouta Djalon (FPFD) et l'Institut de Recherche Agronomique de Guinée (IRAG). Il donne l'exemple de l'ajustement opéré par les services de recherche et de vulgarisation en réponse à la demande spécifique d'une OP ayant une réelle capacité d'analyse des contraintes et d'identification de solutions, capable de mobiliser ses membres autour de spéculations porteuses économiquement et pour lesquelles elle a la maîtrise des conditions en amont et en aval de la production.

La *deuxième étude* s´appuie sur l´expérience d'une jeune association de producteurs du Sud du Costa-Rica au niveau local. Elle montre le jeu des interactions entre chercheurs et producteurs, jeu qui conduit l'organisation de producteurs à se doter d´une capacité interne de recherche et de négociation avec les services de son environnement. Elle montre ainsi une des voies possibles de collaboration entre organisation de producteurs et recherche.

La *troisième étude*, de niveau national, porte sur la présentation d'une relation de paysan à paysan (Nicaragua). Elle met en relief une situation bien différente, de "*pénurie*" de recherche, obligeant les paysans à trouver seuls des solutions entre eux.